

REÇU LE

04 OCT. 2021

AFFAIRE N° 2021/265

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MÉDOC ATLANTIQUE

**DELIBERATION**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation à Hourtin.

Date de convocation :	26 Août 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	22
Nombre de membres représentés :	31
Nombre de membres absents :	19
Nombre de votants :	31

	Présent	Absent excusé	Absent Non excusé	Pouvoir à
20 élus communautaires				
BARREAU Yves	X	<del>X</del>		
BERTET Jean-Marie	X			
BOURA Christian		X		
BRETON Jean-Louis		X		
CAZENAVE Hervé	X			
CHAMBAUD Véronique		X		P. JACOB
DEBEVER Adrien	X			
DUBOURG Marie-Dominique	X			
FORGERON Karine	X			
GIRAL Marie-Hélène		X		M. SUZALEZ
GRASS Christine		X		Mme FORSBERG
LEGRAND Florence		X		M. QUILLLET
LOMBRAIL Bernard		X		
MARZAT Pascale		X		M. CAZENAVE
MEIFFREN Patrick	X			
MOULIN Evelyne		X		Mme DUBOIS
PEYRONDET Laurent	X			
ROBINEAU Catherine		X		M. MEIFFREN
SIGNORET Jean Marc	X			
TRIOUJET Tony	X			
9 élus communautaires suppléants				
BACQUEY Alexia				
BIDALUN Jacques				

DA COSTA OLIVEIRA Valérie				
DEPREZ Thierry				
GONZALEZ Gérard	X			
LAPORTE Franck				
MARGALEF Stéphane	X			
PINTAT Xavier				
QUILLET Frédéric	X			
11 représentants des socioprofessionnels du tourisme				
BARTHELEMY Laurent		X		T. TRISOULET
CALBET Jean-Marie	X			
DADOY Frédéric		X		
EAP Kaing	X			
LAURENT Romain		X		N. PEYRONNET
MAHIEU Xavier	X			
MARIDAT Nicolas	X			
MILLIET Daniel	X			
PIGNEGUY Mélanie		X		
RONDI Laurent		X		
SAINT MARTIN Marie-Dominique	X			
8 personnes qualifiées dans le domaine du tourisme				
BOISSON Jérémy		X		
ESPAIGNET Michel	X			
FEVRIER Dominique		X		
JACOB Pierre	X			
LARUE Nicolas		X		
PEROUX Arnaud	X			
RODRIGUEZ Jean-Marc			X	
POINSOT Antoine	X			

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération :

Collecte taxe de séjour 2020 Plateformes de réservation en ligne

33214	Office de Tourisme Communautaire MEDOC ATLANTIQUE	DM n°2 2021
Code INSEE	Office de Tourisme Communautaire MEDOC ATLANTIQUE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-004 Achats d'études, prestations de services	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-0311 Taxe sur les salaires	0,00 €	3 130,43 €	0,00 €	0,00 €
D-0411 Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	36 521,74 €	0,00 €	0,00 €
D-0451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00 €	16 895,85 €	0,00 €	0,00 €
D-0453 Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	3 652,18 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	88 436,43 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>88 436,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-753 Reversement taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 436,43 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>348 436,43 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>348 436,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>348 436,43 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>348 436,43 €</b>		<b>348 436,43 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération 2021/265 de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	31
MAJORITE REQUISE	16
POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

RECUEIL  
24 SEP. 2021  
ALA  
Le Président  
Laurent PEYRONDET